



COMMISSION D'ACCÈS  
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

**Cada**

DECISION  
D2019 -30

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

VU le code des relations entre l'administration et le public, et notamment le livre III ;

VU l'arrêté du 17 janvier 2008 fixant le montant et les modalités d'attribution des indemnités pouvant être allouées aux membres et collaborateurs de la commission d'accès aux documents administratifs ;

DECIDE :

**Article 1er :** Il est mis fin aux fonctions de Mme Barbara Aventino- Martin comme rapporteur général adjoint de la Commission d'accès aux documents administratifs à compter du 31 août 2019.

**Article 2 :** Mme Marie Prévot est nommée rapporteur général adjoint de la Commission d'accès aux documents administratifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**Article 3 :** Mme Barbara Aventino- Martin est nommée chargée de mission à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Fait à Paris, le 19 septembre 2019

Marc DANELOT

